

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2008

En ouvrant la séance, le Maire souhaite la bienvenue à toute l'équipe et notamment aux 4 nouveaux élus qui viennent d'intégrer le conseil municipal. Il invite ensuite l'assemblée à avoir une pensée pour Emile TRUNET, récemment disparu, qui a été sapeur-pompier volontaire de 1976 à 1991.

Il remercie les participants (et notamment les enfants et enseignantes) à la cérémonie organisée le lundi 17 mars en hommage aux « poilus » de la Grande Guerre suite au décès du dernier d'entre eux. Il rappelle enfin les enjeux et le fonctionnement de la communauté de communes dont le Bureau va subir des modifications suite aux dernières élections municipales.

Délégations données aux adjoints :

Premier adjoint, Mme THELU Françoise : gestion de la voirie (différents travaux courants d'entretien, assainissement pluvial, mise en place de signalisation, ...), relations avec l'école et ses services adjoints (garderie, ...), gestion des équipements sportifs et des activités en direction de la jeunesse, encadrement du personnel féminin, responsable des commissions "Travaux et voirie" et « Jeunesse et solidarité ».

Deuxième adjoint, Mme FAUQUET Ginette : gestion de l'urbanisme (application des mesures de carte communale et de la charte paysagère), questions liées à l'assainissement et aux eaux usées (SPANC), fleurissement, responsable de la bibliothèque municipale, responsable de la commission "Urbanisme - Environnement - Assainissement".

Troisième adjoint, M. MONCLAIRE Gérard : entretien des bâtiments communaux (mairie, logements de fonction, salles polyvalentes, vestiaires, bâtiments du personnel technique), gestion et entretien des cimetières, sécurité publique (défense incendie), responsable de la commission "Bâtiments et sécurité publique".

Quatrième adjoint, M. DELCUSE Fabrice : Eclairage public, environnement, fêtes et loisirs, responsable du centre de loisirs, communication (TIC), relations avec les associations, gestion de la salle à dominante culturelle, responsable de la commission « Vie associative et communication ».

Mise en place des commissions :

Le Conseil décide la formation de 5 commissions placées chacune sous la responsabilité d'un adjoint.

Commission "Travaux et voirie" : THELU Françoise, ROUZE Henri, MONCLAIRE Gérard, MARIETTE Michel, GARBE Bertrand, LECUL Alain, DELCUSE Fabrice

Commission "Jeunesse et solidarité" : THELU Françoise, MARIETTE Michel, LEBEL Frédéric, DELCUSE Fabrice, DEMILLY Véronique, DOZINEL Sophie, GARBE Bertrand

Commission "Vie associative et communication" : DELCUSE Fabrice, FAUQUET Ginette, DOZINEL Sophie, MARIETTE Michel, DENIS Arlette, DUBOIS Georis, LEBEL Frédéric

Commission "Bâtiments et sécurité publique" : MONCLAIRE Gérard, FAUQUET Ginette, THELU Françoise, MARIETTE Michel, DELCUSE Fabrice, DUBOIS Georis, DEMILLY Véronique, GARBE Bertrand

Commission "Urbanisme, environnement et assainissement" : FAUQUET Ginette, MARIETTE Michel, ROUZE Henri, DELCUSE Fabrice, DESEILLE Emile, DENIS Arlette, GARBE Bertrand

Election des conseillers siégeant au C.C.A.S. :

Compte tenu de la population communale et de l'activité du C.C.A.S., le conseil municipal décide de fixer à douze (outre son président) le nombre de membres (soit 6 élus en son sein et 6 membres extérieurs). Sont élus à la commission administrative du C.C.A.S. les conseillers suivants : THELU Françoise, LECUL Alain, DEMILLY Véronique, DESEILLE Emile, DENIS Arlette, DOZINEL Sophie.

Délégués au syndicat intercommunal des eaux de MOURIEZ :

Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la commune au syndicat intercommunal d'adduction d'eau de MOURIEZ les personnes suivantes :

- **délégués titulaires** : MONCLAIRE Gérard, ROUZE Henri
- **délégué suppléant** : DESEILLE Emile

Election des délégués au conseil de la communauté de communes :

Conformément à l'Article 5 des statuts de la C.C.V.C.A., notre commune a 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (un délégué suppléant remplaçant toujours le même délégué titulaire) au sein du conseil de la communauté. M. le Maire invite donc le conseil municipal à désigner les délégués de la commune.

Sont élus **délégués titulaires** : **BEUVAIN Yves, MARIETTE Michel, GARBE Bertrand.**

Sont élus **délégués suppléants** : **LEBEL Frédéric (suppl. de BEUVAIN Yves), FAUQUET Ginette (suppl. de MARIETTE Michel), DOZINEL Sophie (suppl. de GARBE Bertrand).**

Election des membres de la commission d'appels d'offres :

Pour notre commune dont la population est inférieure à 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comprend, entre autres, le maire ou son représentant et 3 membres du conseil municipal.

Sont élus à la commission d'appel d'offres. les conseillers suivants : DELCUSE Fabrice (suppléant : ROUZE Henri), MONCLAIRE Gérard (suppléant : THELU Françoise), MARIETTE Michel (suppléant : FAUQUET Ginette)

Commission Communale des Impôts Directs :

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires. Les six commissaires titulaires ainsi que les six suppléants sont nommés par le directeur des services fiscaux du PAS-de-CALAIS sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le conseil municipal propose la liste suivante (par ordre alphabétique) :

Commissaires titulaires :

BISSETTE Michel
 DELCUSE Claude
 LEBEL Frédéric
 LEBEL Philippe
 LECUL Michel
 LEULIET Sylvain
 MARIETTE Michel
 PETIT Raymond
 SCELERS Claude
 VITSE Jérôme

Commissaires suppléants :

BRIOIS Philippe
 DOZINEL Sophie
 GREVET Bernard
 JOMBART Patrick
 LEROY Jean
 NORMAND Jean
 PARMENTIER Victorien (fils)
 POIDEVIN Roland
 REVILLION Bernard
 YOUF Alain

CAVREL Bruno (St-Rémy-au-Bois)

DENIS Max (Marconnelle)

DELATTRE Michel (Campagne/Hesdin)

DESEILLE Gaston (Rue)

Indemnités du maire et des adjoints :

Le Code Général des collectivités territoriales fixe le montant maximal de l'indemnité de fonction de maire. Pour notre commune, le taux maximal de cette indemnité est de 31 % de l'Indice Brut 1015 (indice majoré 821). M. le Maire propose que son indemnité soit fixée (comme lors du mandat précédent) à 80 % du montant maximal précisé ci-dessus, soit 927.83 € brut (834,96 € net), par mois. Le conseil municipal accorde au Maire une indemnité égale à 80% du montant maximal autorisé.

M. le Maire rappelle qu'il a délégué des fonctions aux 4 adjoints et qu'en conséquence, ces adjoints peuvent prétendre à recevoir une indemnité de fonction. Pour notre commune, le taux maximal de cette indemnité est de 8,25 % du montant de l'Indice Brut 1015 (indice majoré 821), soit 308,65 € brut mensuel. M. le Maire propose que celle-ci soit fixée à 63 % du montant maximal, soit 194,45 € brut (174,99 € net), par mois. Le conseil municipal accorde aux 4 adjoints ci-dessus une indemnité égale à 63 % du montant maximal autorisé.

Informations diverses :

1 - Installation du réseau gaz : Suite à la récente rencontre avec GdF et l'entreprise qui va effectuer les travaux, et sur la demande des élus de la commune, le chantier débutera en avril par la Rue de Beurain afin que

es travaux de voirie dans cette rue ne soient pas trop retardés. Une permanence de GdF aura lieu en Mairie le mercredi 03 avril de 9h à 12h et de 13h 16h pour les dernières demandes de raccordement. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie.

2 - Sécurité routière en bas de la côte de St-Rémy : une solution est en cours de recherche pour l'aménagement de la voirie le long du fossé. La meilleure serait l'installation de glissières de sécurité, mais cette option est très onéreuse. Une autre solution serait le détournement du fossé de quelques mètres dans la parcelle voisine.

3 - Participation pour voirie et réseaux (P.V.R.) : nous attendons toujours l'intervention de M. POTTIER du cabinet Ingeo Urba afin qu'il lance la consultation de maîtrise d'œuvre de ce programme. Ceci devient urgent car le taux de P.V.R., pour que celle-ci soit effective, doit être indiqué au constructeur lors du dépôt de demande de permis de construire.

4 - Éoliennes : pas de nouvelles informations pour l'instant. Un parc de 6 machines est toujours prévu entre St-Josse et Lambus.

5 - Acceptation de don : le conseil accepte le don de 300 € de Sandy THERON qui a récupéré les vieux bancs de l'ancienne salle paroissiale.

Extrait certifié conforme au registre.

